



RÉGIME DE RETRAITE DES FOYERS D'ACCUEIL ET ÉTABLISSEMENTS CONNEXES

Nous prenons votre retraite à cœur

DÉCEMBRE 2023

le RRFAEC maintenant

Portail MonSite des participants

Le RRFAEC prend le virage sans papier, ce qui comporte deux avantages principaux : cela réduit les coûts, donc laisse plus d'argent pour payer les rentes et prestations, et permet aux participants d'avoir accès à leurs documents de retraite essentiels 24 h sur 24, sept jours sur sept à partir du portail MonSite des participants.

Les communications électroniques offrent bien des avantages aux participants, mais vous pouvez demander à recevoir certains documents par la poste. Nous vous encourageons à vous connecter au portail MonSite des participants pour vous assurer de l'exactitude de vos renseignements. Si vous ne nous avez pas encore fourni votre adresse de courriel, veuillez communiquer avec EnAvantage, l'administrateur du Régime pour vous assurer de ne pas rater à l'avenir des annonces importantes à propos de votre régime et de vos prestations de retraite.



DANS CE NUMÉRO



2 RESSOURCES POUR LES PARTICIPANTS

Notre priorité absolue est de soutenir les participants.

3 PROMESSE DE SERVICE AUX PARTICIPANTS :

Nous visons l'excellence du service à la clientèle.

4 FOIRE AUX QUESTIONS :

Questions habituelles des participants

2023 : Le monde des retraites

Après avoir commencé en force, 2023 s'est avérée être une année décevante pour les investisseurs sur un certain nombre de plans, notamment l'augmentation des tensions géopolitiques, l'inflation qui a persisté à être élevée et les pénuries de main-d'œuvre. De nombreux professionnels des investissements s'attendent à ce que le rendement médiocre des placements persiste au cours des prochaines années.

C'est à présent plus important que jamais que tous les travailleurs canadiens augmentent leurs connaissances financières de façon à naviguer avec succès dans les moments d'incertitude financière à venir. En tant que participant du RRFAEC, vous faites partie des moins de 30 pour cent de Canadiens ayant accès à un régime de retraite. Le RRFAEC fournit une assise solide pour vous permettre d'atteindre vos objectifs financiers pour la retraite. N'hésitez pas à communiquer avec EnAvantage, l'administrateur du Régime, ou à visiter <http://www.nhrripp.ca/fr/> pour en savoir davantage sur le Régime et la façon dont vous pouvez accroître la valeur qu'il vous procure. Plus vous comprendrez comment les choses fonctionnent et préparerez votre retraite, meilleures seront les chances que vous atteignez vos objectifs de retraite.

Le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes a travaillé avec diligence pour protéger la robustesse financière du Régime et faire en sorte que les participants comprennent comment il fonctionne et contribuera à leur retraite.

Gestion du Régime

Un aspect essentiel de la gestion efficace du Régime consiste à effectuer régulièrement des évaluations actuarielles. Une évaluation utilise des hypothèses actuarielles approuvées pour mesurer la santé financière d'un régime de retraite dans le moment présent et à plus long terme selon divers scénarios.

Une évaluation sur une base de pérennité tient pour acquis qu'un régime de retraite continuera indéfiniment, et elle utilise des hypothèses à long terme pour déterminer si les cotisations versées et les rendements des placements sur ces cotisations suffiront pour payer les retraites et les prestations futures, ainsi que les dépenses du Régime. L'évaluation la plus récente du RRFAEC a montré que celui-ci était entièrement capitalisé en date du 1^{er} janvier 2023 sur une base de pérennité. Comme la plupart des régimes interentreprises, le RRFAEC est capitalisé uniquement sur une base de pérennité.

Une évaluation de la solvabilité suppose qu'un régime a été liquidé à une date spécifique et que toutes les prestations ont été payées immédiatement en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la date de liquidation hypothétique. Les régimes de retraite interentreprises sont exemptés des règles de capitalisation de la solvabilité de l'Ontario étant donné qu'il est peu probable qu'ils pâtissent si un employeur fait défaut. Le niveau de capitalisation de la solvabilité du RRFAEC est passé de 66,5 % le 1^{er} janvier 2022 à 86,8 % le 1^{er} octobre 2023 surtout en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, ce qui a réduit le passif du Régime.

Le 1^{er} janvier 2023, le RRFAEC avait près de 2,5 milliards de dollars d'actifs. À cette date, il comptait environ 52 000 participants actifs, 16 000 retraités et 27 500 anciens participants qui sont encore admissibles à des prestations du Régime.



Les experts en retraite s'entendent pour dire que plus les régimes de retraite ont une grande valeur, mieux c'est. La croissance du RRFAEC a avantaagé ses participants en permettant d'investir dans des classes d'actifs moins volatiles, qui sont moins facilement accessibles aux régimes de retraite plus modestes. Cette croissance a aussi aidé à réduire les frais que le Régime paie pour chaque dollar investi. Les fiduciaires demeurent convaincus que l'accent mis sur la durabilité à long terme du Régime permettra à celui-ci de surmonter les remous actuels remous actuels.

Il semble que 2024 sera encore chaotique pour les investisseurs. Les régimes de retraite s'attendent à la poursuite de la volatilité des marchés et à la récession que de nombreux experts prédisent. Tout le monde s'entend pour dire qu'il y aura une récession, mais les avis sont partagés quant à son éventuelle gravité. Le fait que l'Ontario annoncera bientôt de nouvelles règles de capitalisation pour les régimes de retraite interentreprises, comme le RRFAEC, règles qui devraient plus exigeantes que celles actuellement en vigueur, ajoute à cette incertitude.

Ressources et soutien

Le RRFAEC dispose de nombreuses ressources pour aider les membres à comprendre leurs prestations de retraite. Le site Web du RRFAEC (www.nhrpp.ca/fr) fournit aux membres des renseignements généraux à jour sur le Régime. Le fait de cliquer sur le lien du Centre de ressources sur la page d'accueil du site Web vous donnera accès à de précieux renseignements pour les participants, notamment le Manuel des participants, d'anciens bulletins et des formulaires pour les participants, etc.

Vous pouvez aussi appeler notre centre d'appels pour parler à un représentant qui répondra à vos questions éventuelles. Vous devez composer le 905-889-6200 à partir de Toronto ou le 1-800-287-4816 à l'extérieur de Toronto.

Comme indiqué sur la page 1, vous pouvez aussi utiliser le portail des participants MonSite pour obtenir les renseignements dont vous avez besoin.

MONSITE : LE PORTAIL DES PARTICIPANTS

Besoin d'avoir rapidement accès à des détails sur votre rente? Connectez-vous n'importe quand au portail des participants MonSite pour :

- Consulter et mettre à jour vos renseignements personnels et ceux de vos bénéficiaires
- Utiliser la calculatrice afin de prévoir votre rente mensuelle à différentes dates de retraite possibles
- Obtenir un formulaire de demande de rente
- Voir un résumé des cotisations reçues pour votre compte
- Accéder à des relevés de rente annuels et de la correspondance antérieurs du RRFAEC

Visitez www.nhrpp.ca/fr et cliquez sur Connexion membre dans le haut



LE SAVIEZ-VOUS?

Le centre d'appels EnAvantage reçoit plus de 25 000 appels par année. Notre personnel d'expérience s'efforce d'offrir un service exceptionnel afin que vous ayez toute l'information qu'il vous faut.

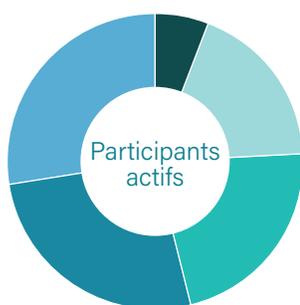
Certains participants qui ont recours au centre d'appels recevront un sondage de rétroaction par courriel. Veuillez prendre un instant pour y répondre et nous donner votre avis sur le service que vous avez reçu. Vos commentaires nous aideront à continuer d'améliorer le service offert aux participants. D'avance, nous vous remercions pour votre temps et votre avis constructif.

Quelques faits

Le RRFAEC est régi par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et l'Agence du revenu du Canada (ARC).

L'ARSF veille à ce que les régimes de retraite enregistrés de l'Ontario se conforment à la législation des retraites en Ontario et que les participants reçoivent ce à quoi ils ont légalement droit. L'ARC s'assure que les régimes de retraite se conforment à la Loi de l'impôt sur le revenu.

À PROPOS DE NOS PARTICIPANTS



Moyenne d'âge : 45,7 ans

Âge

- Moins de 24 ans
- 25-34 ans
- 35-44 ans
- 45-54 ans
- Plus de 55 ans



Moyenne d'âge : 72,7 ans

Âge

- Moins de 59 ans
- 60-69 ans
- 70-79 ans
- 80-89 ans
- Plus de 90 ans



LE SERVICE AUX PARTICIPANTS EST NOTRE PRIORITÉ

Notre priorité a toujours été de s'assurer avant tout que nous fournissons aux participants un service de qualité et des renseignements exacts. Pour ce faire, nous avons travaillé fort en coulisse pour vous offrir le niveau de service que vous méritez chaque fois que vous interagissez avec nous.

Nous mettons continuellement à niveau nos systèmes d'information et de données, en particulier le site Web du RRFAEC et les portails de ses participants et employeurs. Nous nous efforcerons toujours de vous fournir des niveaux de service exceptionnels tout en continuant d'administrer le RRFAEC conformément aux documents qui le régissent et à toutes les lois applicables.

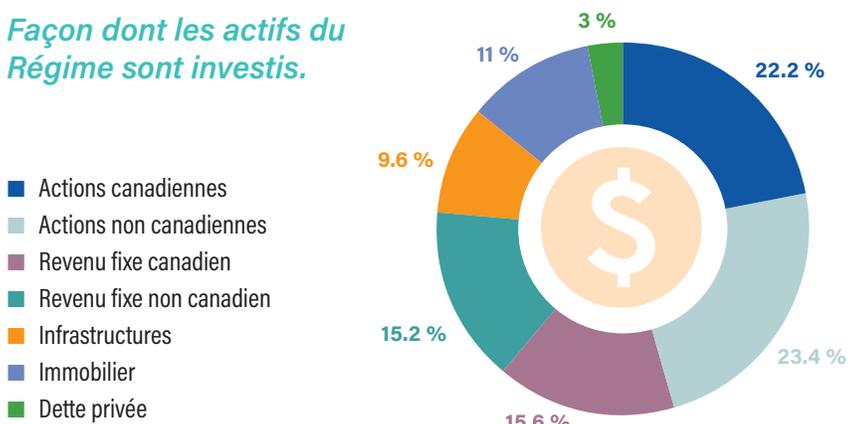


Le service que nous nous engageons à vous offrir

- Nous nous engageons à vous fournir un service rapide, efficace et courtois
- Nous promettons d'écouter vos questions et d'y répondre
- Nous vous traiterons toujours avec respect et dignité
- Nous préserverons la confidentialité et protégerons votre vie privée
- Nous nous efforcerons de répondre à vos questions d'une façon exhaustive et claire

ACTIFS DU RÉGIME

Façon dont les actifs du Régime sont investis.



- Actions canadiennes
- Actions non canadiennes
- Revenu fixe canadien
- Revenu fixe non canadien
- Infrastructures
- Immobilier
- Dette privée

QUI GÈRE VOTRE PLACEMENT?

- BentallGreenOak
- BlackRock Inc.
- Burgundy Asset Management
- CBRE Global Investment Partners
- Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd.
- Crestpoint Real Estate Investment Ltd.
- Fidelity Investments Canada
- Global Alpha Capital Management
- Hillsdale Investment Management Inc.
- J.P. Morgan Asset Management
- Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.
- Macquarie Infrastructure and Real Assets
- Northleaf Capital Partners
- PIMCO Canada
- State Street Global Advisors
- Walter Scott & Partners Ltd.

L'ÉPARGNE EST LA PRÉOCCUPATION PREMIÈRE DES CANADIENS

Selon un sondage de l'ARSF, près de 90 % des répondants estiment qu'il faut faire davantage pour inciter les gens à épargner pour la retraite. Environ 60 % jugent qu'il n'y a pas assez de renseignements publics disponibles pour inciter les participants à commencer à penser à épargner pour la retraite.

En réponse à cette préoccupation grandissante, l'ARSF a institué une journée annuelle de sensibilisation à la retraite pour amener les gens à parler à leurs proches et amis de la planification de la retraite. La première journée de sensibilisation à la retraite a eu lieu le 16 février 2023.

E-SITE : LE PORTAIL DES EMPLOYEURS

L'administration rapide et facile!

NOTRE portail des employeurs est conçu pour aider les employeurs à administrer les rentes!!

Principales caractéristiques

- Entrée et examen des rentes octroyées
- Rapprochement en temps réel des dossiers de recensement et rentes octroyées
- Transferts de données sécuritaires et sûrs
- Capacité à préparer des rapports historiques
- Inscription et mise à jour des renseignements sur les employés



Communiquez avec nous pour avoir une démonstration ou si vous avez des questions en écrivant à accounting@nhripp.ca



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES - Questions habituelles

Q. Je participe au Régime et je veux ouvrir une session sur le portail MonSite, mais je n'arrive pas à trouver mon numéro d'identification (ID) de participant. Que devrais-je faire?

R. Votre numéro ID est indiqué dans la plupart de la correspondance que vous recevez du Régime ou d'EnAvantage, notamment la lettre de bienvenue, le relevé de rente annuel et l'estimation des prestations. Si vous ne trouvez aucun de ces documents, appelez-nous. Le centre d'appels pourra vous fournir votre numéro ID après que vous aurez répondu à quelques questions de sécurité.

Q. J'ai plus de 55 ans. Puis-je retirer du Régime la rente que j'ai acquise?

R. Les anciens participants peuvent uniquement transférer leurs prestations du RRFAEC dans un autre véhicule d'épargne-retraite jusqu'à ce qu'ils aient 55 ans. Ils ne peuvent le faire que s'ils ont une interruption de service de huit mois avant d'avoir 55 ans. Veuillez noter que nous ne pouvons vous fournir un formulaire de demande de fin de participation tant que votre ancien employeur ne nous a pas communiqué votre date de départ. Après 55 ans, les participants et anciens participants doivent recevoir une rente, à moins que leurs prestations soient minimales.

Q. Puis-je travailler pour un employeur cotisant et recevoir ma rente en même temps?

R. La *Loi de l'impôt sur le revenu* ne permet pas aux participants de recevoir une rente tout en accumulant des prestations avec le même régime. À moins que vous ne soyez âgé de 71 ou plus, vous devez cesser tout travail obligeant à cotiser au Régime pour commencer à recevoir votre rente. Ce faisant, vous perdrez votre ancienneté. Une fois que vous toucherez votre rente, vous pourrez reprendre un emploi qui oblige à cotiser, mais votre employeur devra verser à une caisse d'épargne de votre choix les cotisations que vous auriez reçues autrement, le cas échéant, conformément à votre convention collective. Vous pouvez appeler EnAvantage pour obtenir tous les détails dont vous avez besoin afin de prendre la décision qui vous convient le mieux.

Q. Quelle est la différence entre l'âge de la retraite anticipée et l'âge de la retraite normale du Régime?

R. En tant que participant du RRFAEC, vous pouvez recevoir une rente dès 55 ans. Elle sera toutefois réduite d'une façon permanente d'environ 6 % pour chacune des années (ou 0,5 % pour chacun des mois) où vous la toucherez avant votre 65^e anniversaire. Cet ajustement est nécessaire, car vous toucherez votre rente plus longtemps. L'âge de la retraite normale du Régime est 65 ans. Vous pouvez commencer à recevoir votre pleine retraite mensuelle le premier jour du mois qui suit votre 65^e anniversaire, à condition de ne pas avoir un travail qui oblige à cotiser au Régime pour votre compte. Veuillez donner à EnAvantage un préavis de trois mois avant la date à laquelle vous prévoyez prendre votre retraite afin que les documents nécessaires puissent être examinés et remplis.

Q. Que se passe-t-il si je prends ma retraite plus tard?

R. Vous pouvez continuer à accumuler une rente du RRFAEC après votre 65^e anniversaire. Ce faisant, vous augmenterez votre rente ultime. La *Loi de l'impôt sur le revenu* exige toutefois que le Régime cesse d'accepter des cotisations pour les participants après le 30 novembre de l'année où ils ont 71 ans. Cela signifie que vous devez commencer à recevoir votre rente mensuelle le 1^{er} décembre de l'année de votre 71^e anniversaire.



GARDEZ LE CONTACT

Vous avez eu des changements dans vos renseignements personnels?

Veuillez en informer EnAvantage afin que votre dossier reste à jour.

Vous avez une question à propos du Régime? Communiquez avec nous!

Courriel :
information@nhripp.ca

Toronto :
905-889-6200

Extérieur de Toronto :
1-800-287-4816

Télécopieur : 905-889-7313

Site Web : www.nhripp.ca

Adresse :
Régime de retraite des foyers
d'accueil et établissements connexes
a/s EnAvantage,
310-105 Commerce Valley Drive West,
Markham (Ontario) L3T 7W3

CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Matt Cathmoir,
Président du conseil des fiduciaires – SEIU

Jim Flynn, MTMS
Président du Comité d'audit – SCFP

Cathy Carroll,
Présidente du Comité de placements – SEIU

Candice Basara – Unifor
Chantelle Flowers – SCFP
Patricia Carr – ANO
Mary DeMille – Unifor
Tyler Downey – SEIU
Tom Fraser – SEIU
Marlene Hemmings – SEIU
Ricardo McKenzie – SEIU

Eulalee Robinson – SEIU
Yafet Tewelde – SEIU
Andrew Ward – SCFP
Mia Warwick, MTMS – SCFP
Fiduciaires suppléants :
Kelly Janes – Unifor
DJ Sanderson – ANO
Valérie Trudeau – SCFP



Un dernier mot

Ce bulletin fournit des renseignements sommaires sur le Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes dans des termes simples. Il ne vise pas à être exhaustif ni à donner des conseils. S'il y a des différences entre les renseignements contenus dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent le Régime, les documents juridiques s'appliqueront. Conformément à la loi applicable, les fiduciaires du Régime peuvent modifier les règles du Régime en tout temps, y compris changer les montants des prestations, les types de prestations offertes et les conditions d'admissibilité, et mettre fin au Régime.